

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Tchibanga : la gouverneure prend langue avec ses administrés

LES chefs de quartier du chef-lieu de province de la Nyanga ont fait la connaissance de leur supérieur hiérarchique.

MIHINDOU MIHINDOU
Tchibanga/Gabon

PROMUE gouverneure de la Nyanga le 9 avril 2020, Nicole Nouhando, qui a pris officiellement ses fonctions le 14 Août 2020, poursuit ses contacts avec les différentes composantes de Tchibanga.

Il y a quelques jours, dans la salle de réunion du governorat, l'autorité provinciale a échangé avec les Forces de sécurité et de défense, les conseillers locaux (municipaux et départementaux), les chefs de service provinciaux et les

différents chefs de quartier de la commune de Tchibanga.

Nicole Nouhando a invité les uns et les autres au respect de la hiérarchie, de l'état de droit ; au sens de la responsabilité et de la discipline, au travail bien fait et surtout à la rigueur qui, selon elle, doit être la règle.

Assistée du secrétaire général de province, Célestin Hydris Nzinzi, la dépositaire de l'autorité de l'État dans la province nyoise a présenté, lors des différentes rencontres, la méthodologie du travail qu'elle attend de chaque représentation administrative locale.

"Il nous faut être en harmonie avec les politiques impulsées par les plus hautes autorités du pays. Pour cela, une communion d'esprits et d'efforts doit être de mise pour espérer mener à bien les



La gouverneure Nicole Nouhando et les chefs de quartiers.

missions à nous confiées, comme celle en premier de contribuer à notre manière à l'amélioration des conditions de vie des populations locales", a dit la gouverneure Nouhando.

Lors des échanges, les représen-

tants des administrations – y compris les auxiliaires de commandement – ont fait état des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Insistance a été faite sur "le manque de moyens roulants, les budgets affectés qui ne

cadrent pas avec les réalités, etc." Qu'à cela ne tienne, les uns et les autres ont été invités à donner toujours le meilleur d'eux. Et à respecter les mesures barrières pour limiter la propagation à Covid-19.

Photo: Mihindou-Mihindou

Port-Gentil : les employés de Satram maintiennent la grève



Les employés de Satram ont décidé de maintenir leur mouvement.

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

EN grève depuis plusieurs mois, pour protester contre le non-versement de leurs salaires, le collège des délégués du personnel de Satram-EGCA a tenu une assemblée générale avec les employés au siège de l'entreprise, à l'issue de laquelle il a été unanimement décidé du maintien du mouvement.

Entre autres revendications du personnel, le paiement des arriérés des salaires portant sur une période de 2017 à nos

jours, soit 22 mois. Il proteste également contre le non-versement, par l'entreprise, des cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAGS). "Depuis 2017, bon nombre de collègues sont partis à la retraite mais sans accompagnement. D'autres sont morts sans bénéficier des fruits de leurs efforts. L'État ne doit pas nous laisser tomber", a plaidé un délégué du personnel.

L'assemblée générale a aussi déploré l'attitude des dirigeants de l'entreprise qui balaient d'un revers de la main les situations des employés. Cela, avant de dénoncer les détournements, la rétention de l'information et autres. L'ensemble du personnel a opté pour la poursuite du mouvement de grève. C'est-à-dire le statu quo. Non sans avoir interpellé le gouvernement sur les situations difficiles que traversent les employés de Satram-EGCA.

Oyem : lutte contre l'exploitation illégale des ressources fauniques



Vue des participants.

UN séminaire a été co-organisé par la direction provinciale des Eaux et Forêts et le Parc national de Minkebé.

Gérard MINKO
Oyem/Gabon

UN séminaire sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources fauniques s'est tenu, dernièrement, dans les locaux de l'Hôtel de ville d'Oyem. Opérateurs économiques, restaurateurs, médecins, syndicalistes et bien d'autres

maillons concernés par les questions d'environnement ont pris part à cet atelier co-organisé par la direction provinciale des Eaux et Forêts et le Parc national de Minkebé.

L'atelier d'Oyem intervient après la fermeture de la chasse, qui couvre la période du 15 septembre 2020 au 15 mars 2021. Il avait donc pour objet d'édifier

les uns et les autres partenaires sur les dispositions légales à respecter, contenues dans les Codes forestier et pénal. Plus exactement, sur les interdictions à ne pas enfreindre tout au long de la période de fermeture de la chasse, et sur les peines prévues en cas de transgression de la loi. Il a été clairement indiqué aux participants, entre autres, que "pendant la période d'interdiction de chasse, la communauté villageoise doit pratiquer, uniquement, une chasse de subsistance et non une chasse pour la commercialisation".

Sur ce, le secrétaire général de la province du Woleu-Ntem, Côme Clément Bibang, représentant le gouverneur Jules Djeki, a attiré l'attention des éventuels contrevenants quant aux peines encourues.

"Le président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba et le gouvernement attachent une importance particulière à la gestion rationnelle des ressources fauniques", a-t-il déclaré au moment d'ouvrir les travaux.

Photo: Gérard Minko

Photo: Koumous/L'Union